

ARRETE n° 2026_0238

Portant sur la nomination d'un Référent Emploi du temps

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

La durée de la nomination du Référent de l'emploi du temps initialement prévue jusqu'au 31 août 2026 est prolongée jusqu'au 31 août 2028. Les autres dispositions de l'arrêté n° 25-128 du 24 mars 2025 demeurent inchangées.

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Benjamin RUIZ, enseignant, et publié.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Référents et missions ponctuelles pour l'évolution des formations » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 05 mai 2026,

Alexandre VIAL
Directeur à la Formation et à la Pédagogie



Original : DFP

Copies : Intéressé
DRH

Diffusion générale : www.utt.fr